|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****32ème réunion, Genève, Suisse, 12-16 mai 2025** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Annexe 1 duDocument** **TDAG-2****5/24-F** |
|  | **1er avril 2025** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Présidente du GTC-FHR |
| Annexe 1 du document sur la présence régionale:Rapport du Groupe de travail par correspondance en ligne chargé de définir le mandat de l'UIT, aux termes duquel elle devra achever l'examende sa présence régionale au titre de la Résolution 25 |
|  |
| **Résumé:**Le Groupe de travail du Conseil (GTC) a examiné le rapport soumis par le Groupe de travail par correspondance en ligne (OCG), qui contenait le mandat révisé. Au cours des discussions, plusieurs délégués ont demandé des précisions et formulé des commentaires sur des aspects essentiels du mandat révisé, notamment sur:– la portée des consultations avec les parties prenantes;– l'harmonisation des indicateurs fondamentaux de performance (IFP); et– la procédure d'examen et d'évaluation.À la suite de ces discussions, il a été convenu que la présidente du Groupe de travail par correspondance en ligne dialoguerait avec les membres qui avaient formulé des commentaires et des observations dans le cadre d'une consultation informelle. Les résultats de ces consultations serviraient ensuite de base à l'élaboration d'un rapport révisé qui serait examiné plus avant par le Groupe de travail du Conseil.À l'issue des consultations informelles, des modifications ont été apportées au mandat. Le document révisé a par la suite été soumis au Groupe de travail du Conseil pour examen. Le mandat révisé, moyennant de légères modifications typographiques, a été adopté et est reproduit dans l'Annexe A du présent document.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.**Références:**Documents [CWG-FHR-20/2](https://www.itu.int/md/S25-CWGFHR20-C-0002/en) et [CWG-FHR-20/DT/1](https://www.itu.int/md/S25-CWGFHR20-250217-TD-0001/en) |

ANNEXE A

Mandat pour l'examen de la présence régionale de l'UIT

Objet

Le présent mandat décrit le cadre de l'examen détaillé de la présence régionale de l'Union internationale des télécommunications (UIT), conformément à la Résolution 25 (Rév. Bucarest, 2022). Les principaux objectifs de cet examen sont les suivants:

1) **Évaluer** l'efficacité avec laquelle l'UIT offre des services à ses membres et applique le concept d'"Une UIT unie dans l'action" à travers sa présence régionale.

2) **Étudier** la mise en œuvre de toutes les recommandations pertinentes de l'auditeur interne, du vérificateur extérieur des comptes et du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG) de l'UIT.

3) **Recenser** les possibilités d'amélioration et recommander des mesures concrètes pour optimiser les activités régionales de l'UIT.

4) **Assurer le respect** de la vision stratégique et des buts opérationnels de l'UIT à l'échelle régionale, afin de garantir une prestation de services durable et efficace.

L'examen devra permettre:

1) de fournir des outils en vue de déterminer, d'évaluer et d'améliorer les rendements des bureaux régionaux et des bureaux de zone de l'UIT afin qu'ils produisent des résultats mesurables et concrets;

2) de définir plus précisément le rôle, la structure ainsi que les objectifs de la présence régionale de l'UIT afin de les aligner au mieux sur les objectifs de l'organisation;

3) de veiller à ce que l'UIT joue, grâce à sa présence régionale, un rôle central dans l'exécution efficace du Plan stratégique de l'UIT et des plans d'action applicables;

4) de garantir que les bureaux régionaux et les bureaux de zone de l'UIT sont profondément intégrés au système des Nations Unies pour le développement et à l'écosystème du secteur au sens large, aux niveaux national et régional, afin de favoriser la création de partenariats et de synergies constructifs.

5) de déterminer les mesures à prendre pour renforcer les contrôles internes au sein des bureaux régionaux et des bureaux de zone, afin d'encourager l'adoption de bonnes pratiques de gestion.

Méthodologie

Pour garantir un examen approfondi et objectif, le Secrétariat emploiera les méthodes suivantes:

*a)* **Analyse de documents**: étude préliminaire des documents fondateurs, notamment la Résolution 25, des plans stratégiques de l'UIT ainsi que des rapports d'exploitation, d'évaluation et d'audit.

*b)* **Analyse de données**: analyse de données clés, y compris les structures du personnel, les allocations budgétaires et les résultats des projets, afin d'en dégager des tendances, ainsi que de détecter des lacunes et des possibilités d'amélioration.

*c)* **Consultations avec les parties prenantes**: dialogue en interne avec les principales parties prenantes et les groupes consultatifs de l'UIT pour obtenir des informations et des orientations stratégiques sur la manière de façonner l'avenir de la présence régionale de l'UIT.

 **Enquêtes auprès des parties prenantes**: demande et recueil de commentaires sur le niveau de satisfaction des membres et des organisations régionales de télécommunication (RTO), notamment sur leur niveau de satisfaction globale vis-à-vis des activités des bureaux régionaux et des bureaux de zone, afin de mesurer les incidences de la présence régionale de l'UIT.

*d)* **Portée**

 Cet examen porte sur les aspects suivants des activités de l'UIT:

1) Déterminer si des ressources financières, humaines et matérielles appropriées et suffisantes sont allouées aux bureaux régionaux et aux bureaux de zone, compte tenu des caractéristiques de chaque région, afin qu'ils mènent à bien leurs activités, atteignent les objectifs prévus, représentent l'UIT dans son ensemble et soient efficaces.

2) Examiner et évaluer l'efficacité de la fonction de mobilisation des ressources, ainsi que des procédures de recrutement de consultants, des engagements et des recrutements au titre de contrats d'engagement spécial (SSA) au sein des bureaux régionaux et des bureaux de zone, compte tenu des indicateurs fondamentaux de performance (IFP) présentés dans l'Annexe B.

3) Examiner l'efficacité de plusieurs mécanismes de financement, y compris les financements extrabudgétaires (fonds d'affectation spéciale, etc.), de la fonction de mobilisation des ressources et des fonctions d'établissement de rapports et d'évaluation pour l'exécution des projets dans le cadre de la présence régionale.

4) Évaluer l'adéquation et l'efficacité des processus d'approbation internes.

5) Évaluer la mise en œuvre de la délégation de pouvoir et des ordres de service interne et des documents de politique générale connexes, et vérifier si les rôles et responsabilités sont clairement définis, y compris pour les responsables de processus et les fonctions de deuxième ligne.

6) Analyser les modalités d'intégration du concept de présence régionale dans le plan stratégique pour les ressources humaines, en mettant l'accent sur la formation et les perspectives de carrière, notamment en recensant et en comblant les lacunes en matière de culture organisationnelle et de compétences, et en précisant le nombre et les types de formations dispensées au personnel dans chaque bureau régional ou bureau de zone.

7) Comparer toutes les activités de renforcement et d'amélioration des capacités menées par les bureaux régionaux et les bureaux de zone avec le cadre des centres de formation de l'Académie de l'UIT.

8) Recenser les obstacles et les défis auxquels se heurte le personnel pour participer aux manifestations, y compris les coûts associés ou les résultats escomptés, afin d'améliorer en conséquence la participation aux manifestations de l'UIT, et formuler des recommandations sur la manière d'améliorer la participation des bureaux régionaux et des bureaux de zone.

9) Évaluer si les rapports soumis au Conseil et aux Bureaux de l'UIT sur la présence régionale fournissent des informations suffisantes sur les activités menées par l'Union pour mettre en œuvre son Plan stratégique, le Plan d'action de Kigali, les initiatives régionales ainsi que les plans opérationnels annuels quadriennaux glissants du Secrétariat général et des trois Secteurs, et pour répondre aux demandes d'assistance des États Membres compte tenu des IFP présentés dans l'Annexe B.

10) Évaluer, à l'aide des objectifs fixés, les mécanismes, y compris les mécanismes de communication, et l'incidence de la coordination, de la planification et de la mise en œuvre d'activités entre, d'une part, les bureaux régionaux et les bureaux de zone et, d'autre part, le Secrétariat général, les trois Bureaux et les organisations régionales, en vue des manifestations, réunions et conférences régionales de l'UIT, et déterminer les améliorations et les mesures susceptibles de renforcer les synergies en matière de coordination et de communication dans le cadre d'activités, de projets et d'initiatives entre, d'une part, les bureaux régionaux et les bureaux de zone et, d'autre part, le siège de l'UIT.

11) Évaluer les mécanismes de participation des membres et leur efficacité ainsi que la collaboration avec d'autres organisations internationales, régionales et sous‑régionales et des organisations du système des Nations Unies.

12) Proposer des méthodes visant à permettre aux bureaux régionaux et aux bureaux de zone de renforcer la coordination des contributions des pays qui ne sont pas membres d'une RTO spécifique et de celles des RTO correspondantes, aux travaux préparatoires effectués à l'échelle régionale en vue des assemblées et conférences mondiales de l'Union.

Produits attendus

Le Secrétariat de l'UIT, dans le cadre du processus d'examen, produira les résultats suivants:

– Un rapport initial décrivant le programme de travail détaillé, la méthode employée et les incidences financières, selon qu'il convient.

– Un rapport intérimaire présentant des conclusions et des recommandations préliminaires.

– Un rapport final comportant une analyse détaillée, des conclusions et des recommandations concrètes.

– Un rapport final et ses conclusions principales, qu'il présentera au Conseil de l'UIT.

Calendrier

– Rapport initial: juin 2025 (Conseil).

– Rapports intérimaires: septembre/octobre 2025 et janvier/février 2026 (réunions du GTC‑FHR).

– Rapport final: présentation au Conseil de l'UIT, avril 2026.

Annexe B

Indicateurs fondamentaux de performance et critères d'évaluation à prendre en considération lors de l'examen de la présence régionale de l'UIT

Afin de garantir une évaluation complète et efficace de la présence régionale de l'UIT, l'examen s'appuiera sur les indicateurs fondamentaux de performance (IFP) et les critères d'évaluation suivants:

1) Le pourcentage des objectifs stratégiques et des objectifs du plan d'action qui ont été atteints.

2) Le pourcentage des plans de travail des fonctionnaires et des plans de performance explicitement conformes au Plan stratégique et au Plan d'action de Kigali.

3) La durée moyenne de traitement des demandes d'assistance des États Membres par le personnel des bureaux régionaux et des bureaux de zone.

4) Les résultats de l'enquête de satisfaction générale des membres à l'égard des activités des bureaux régionaux et des bureaux de zone.

5) Les résultats de l'enquête de satisfaction menée auprès des bureaux régionaux, des bureaux de zone et des États Membres concernant l'adéquation des ressources.

6) Le nombre d'initiatives régionales mises en œuvre avec succès grâce aux ressources allouées.

7) Les recommandations sur la manière de résoudre les problèmes rencontrés lors de la collecte de données ou de la démonstration, au moyen de rapports, des progrès accomplis vis‑à‑vis des IFP.

8) Une évaluation visant à déterminer l'efficacité des informations/IFP servant à rendre compte des mesures prises par les bureaux régionaux et les bureaux de zone pour rendre leurs travaux, activités et résultats conformes au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2023‑2026 et au Plan d'action de Kigali, y compris ses priorités thématiques et ses résultats, ses produits et ses initiatives régionales, conformément au Plan stratégique.

9) L'évaluation de la participation du personnel et des mesures spécifiques prises pour élaborer les IFP du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT).

10) Le présentation des difficultés rencontrées par le personnel pour participer aux manifestations, notamment de nature logistique, ainsi que des obstacles ou des coûts liés à la participation du personnel des bureaux régionaux et des bureaux de zone.

11) La fourniture de recommandations par le personnel des bureaux régionaux et des bureaux de zone sur la meilleure façon d'optimiser le dialogue avec les parties prenantes régionales lors d'événements mondiaux.

12) Une évaluation visant à savoir, sur la base des recommandations, si un plan d'action destiné à améliorer la participation du personnel des bureaux régionaux et des bureaux de zone aux manifestations augmenterait la valeur ajoutée de leur participation.

13) Le nombre d'employés travaillant au sein des bureaux régionaux et des bureaux de zone et le montant des ressources financières desdits bureaux, notamment:

*a)* le nombre d'employés dans chaque bureau régional et bureau de zone;

*b)* le nombre de pays desservis par chaque bureau régional et bureau de zone;

*c)* le nombre de projets et d'initiatives entrepris et le nombre de manifestations organisées (à l'échelle régionale et à l'échelle de l'UIT) (par année considérée);

*d)* les ressources allouées à chaque bureau régional et bureau de zone conformément au plan financier (bilan annuel précisant les ressources allouées au personnel, au fonctionnement du bureau et à la mise en œuvre des projets/initiatives/manifestations);

*e)* les plates-formes technologiques utilisées par les bureaux régionaux et les bureaux de zone (réunions entièrement virtuelles/hybrides, méthodes de travail électroniques et divers outils électroniques pour communiquer les informations pertinentes aux États Membres concernés);

*f)* l'utilisation des outils de gestion financière de l'UIT par les bureaux régionaux et les bureaux de zone;

*g)* les efforts déployés ou les mesures prises pour accroître les ressources humaines et financières des bureaux régionaux et des bureaux de zone aux fins de la mise en œuvre des initiatives régionales;

*h)* les conditions financières et administratives garanties par les pays hôtes aux bureaux régionaux et aux bureaux de zone.

14) La stratégie de recrutement, y compris:

*a)* le nombre et le type de postes vacants par bureau régional et bureau de zone (par année considérée);

*b)* le délai moyen de recrutement de nouveaux fonctionnaires dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone (depuis l'identification du poste vacant/nécessaire jusqu'à la signature du contrat);

*c)* l'amélioration des processus et outils de recrutement des bureaux régionaux et des bureaux de zone, afin de permettre l'identification et le recrutement de talents dotés d'une expertise pertinente en matière de gestion de projets;

*d)* la mise en œuvre de la politique de mobilité du personnel (par bureau régional et par bureau de zone, par année considérée).

15) Les activités spécifiques (projets, initiatives régionales, manifestations/réunions/conférences, réunions préparatoires régionales, activités sectorielles, etc.), et des critères supplémentaires visant à évaluer l'appui administratif, financier, technique et logistique, ainsi que les provisions de nourriture et autres conditions spéciales prévus pour les participants aux manifestations de l'UIT organisées par les bureaux régionaux et les bureaux de zone dans les régions concernées.

16) La participation des membres aux activités régionales, aux manifestations mondiales de l'UIT-D, de l'UIT-T et de l'UIT-R et aux travaux des trois Secteurs (commissions d'études, groupes d'experts, groupes consultatifs des Secteurs, etc.).

17) Les résultats des activités qui démontrent l'existence d'un lien entre les produits/résultats et la réalisation des buts stratégiques, des objectifs et les progrès accomplis concernant les cibles des IFP par région/sous-région.

18) Une évaluation des progrès accomplis concernant les IFP pertinents.

19) Une mention des questions et difficultés internes et externes associées à la mise en œuvre de mesures, qui ont une incidence sur la capacité de l'UIT à atteindre les objectifs stratégiques et les cibles des IFP à travers sa présence régionale.

20) S'il y a lieu, des recommandations sur les nouveaux IFP qu'il conviendrait d'utiliser pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs stratégiques.

21) Compte tenu du cas particulier des pays les moins avancés (PMA), des recommandations sur la question de savoir si des évaluations et des plans d'action par pays en matière de développement des télécommunications/TIC renforceraient la capacité des bureaux régionaux à fournir un appui aux membres; et le budget nécessaire pour de telles évaluations.

22) Des précisions sur l'octroi de bourses, qui démontrent dans quelle mesure celles-ci sont accordées de manière équitable et transparente (répartition géographique équitable, parité hommes-femmes et inclusion des délégués handicapés).

23) Une analyse de la procédure de demande de bourses, réalisée sur la base des réactions des États Membres, permettant de formuler des recommandations sur les améliorations qu'il est possible d'apporter aux procédures et au format d'octroi de bourse afin de combler les lacunes en la matière.

24) La représentation des trois Secteurs dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone dans le cadre de la mise en œuvre du principe d'"Une UIT unie dans l'action":

*a)* La disponibilité et le nombre de coordonnateurs pour l'UIT-T et l'UIT-R dans tous les bureaux régionaux/bureaux de zone.

*b)* La capacité à dépêcher du personnel technique doté d'une connaissance et d'une expérience des trois Secteurs de l'Union auprès des bureaux régionaux et des bureaux de zone, en particulier des fonctionnaires spécialisés du Secteur de la normalisation et du Secteur des radiocommunications, afin de renforcer et d'aider les États Membres.

*c)* La participation des bureaux régionaux et des bureaux de zone aux activités des trois Secteurs (UIT-T et UIT-R en particulier).

25) Une évaluation visant à savoir si l'UIT fournit, à travers sa présence régionale, des informations suffisantes dans les rapports annuels/périodiques relatifs à cette présence (chaque bureau régional et bureau de zone) qu'elle soumet, selon le cas, aux Directeurs des trois Bureaux, aux organes consultatifs et au Conseil concernant les éléments suivants:

*a)* Les effectifs des bureaux régionaux et des bureaux de zone, y compris le nombre de fonctionnaires, leur catégorie d'emploi et d'autres facteurs, conformément à la Résolution 48 (Rév. Bucarest, 2022) de la Conférence de plénipotentiaires.

*b)* Les finances, y compris le budget alloué aux bureaux régionaux et aux bureaux de zone, et les charges par priorité thématique et par produit attendu.

*c)* La mise en œuvre d'activités (y compris celles qui sont liées aux trois Secteurs et au Secrétariat général).

26) Une évaluation visant à savoir si les rapports soumis aux Directeurs des trois Bureaux, aux organes consultatifs et au Conseil concernant la présence régionale fournissent des informations suffisantes sur les éléments suivants:

*a)* Les éventuelles difficultés rencontrées lors de la collecte des données susvisées ou des données demandées.

*b)* Toute recommandation sur la manière dont des rapports réguliers peuvent contribuer à renforcer les activités de la présence régionale.

*c)* Toute recommandation sur la manière dont le contrôle exercé par les organes consultatifs et le Conseil peut contribuer à renforcer les activités de la présence régionale.

27) Une indication permettant de savoir dans quelle mesure:

*a)* les recommandations pertinentes de l'auditeur interne, du vérificateur extérieur des comptes, du Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion et du Corps commun d'inspection ont été mises en œuvre en ce qui concerne la présence régionale;

*b)* les composantes du Cadre de responsabilité de l'UIT ont été mises en œuvre dans les bureaux régionaux et les bureaux de zone. Il faudrait notamment indiquer comment la gestion et la budgétisation axées sur les résultats et le plan stratégique pour les ressources humaines sont mises en œuvre. Il conviendrait également d'identifier les lacunes éventuelles dans la mise en place des activités visant à remédier à ces lacunes ainsi que de rendre compte de leur état d'avancement;

*c)* des mesures de responsabilisation ont été prises pour donner aux bureaux régionaux et aux bureaux de zone une plus grande autonomie dans la prise de décisions concernant les diverses activités, initiatives et projets qu'ils mènent;

*d)* les mécanismes déployés en matière d'éthique, de recours et de réponse à apporter sont efficaces.

Il convient d'ajouter des critères supplémentaires permettant d'évaluer l'appui administratif, financier, technique et logistique, ainsi que les provisions de nourriture et autres conditions spéciales fournis aux participants aux manifestations de l'UIT organisées par les bureaux régionaux et les bureaux de zone.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_